

Présidence luxembourgeoise 2005 : Programme dans le domaine de la coopération au développement

A. Réunions sous Présidence luxembourgeoise

I. Conseil des Ministres de l'Union européenne

7 janvier : Réunion extraordinaire du Conseil des Affaires Générales et des Relations Extérieures (CAGRE)

31 janvier : CAGRE

14-15 février : Réunion Informelle des Ministres de la coopération au développement

23 février : Réunion ministérielle CE- ACP sur la révision de l'Accord de Cotonou

18 au 22 avril : Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE au Mali

25-26 avril : Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures (CAGRE) notamment sur les questions de coopération au développement.

12-13 mai : Conseil des Ministres CE-ACP

II. Relations avec le Parlement européen

19 janvier : Présentation à la Commission du Développement et de la Coopération du Parlement Européen du programme de la Présidence.

III. Autres réunions

21-23 mars : Séminaire à haut niveau organisé en coopération avec le Ministère de l'Agriculture sur le thème : *«Comment atteindre la sécurité alimentaire : un défi majeur pour la cohérence des politiques ? »*

IV. Conférences internationales

8 au 14 janvier : Conférence sur les pays insulaires et enclavés à l'île Maurice

11 au 22 avril : Commission sur le développement durable à New York

1-2 mars : Deuxième Forum à haut niveau sur l'harmonisation et le renforcement de l'efficacité de l'aide au développement, organisée par le CAD/BM à Paris

2 juin : Dialogue à haut niveau de l'Assemblée Générale sur le HIV/Sida à New York

27-28 juin : Dialogue à haut niveau de l'Assemblée Générale sur le financement du développement à New York

29-30 juin : ECOSOC : Segment à haut niveau à New York

B) Questions à traiter

1. L'objectif central : La lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté constitue l'objectif central du programme de la Présidence luxembourgeoise.

Elle s'efforcera d'approfondir l'examen de certaines causes de cette pauvreté et des politiques aptes à les éliminer. Il s'agira, en particulier, de rendre la globalisation plus sociale et plus humaine afin que les fruits en soient mieux répartis.

Les Objectifs pour le Développement du Millénaire, la lutte contre le Sida et la cohérence des politiques sont les trois priorités de la Présidence luxembourgeoise.

2. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

L'année 2005 sera marquée par la tenue, à New York, en septembre d'un Sommet- 'Major Event'- appelé à évaluer le suivi qui a été réservé jusqu'à présent à la mise en œuvre des **Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD) et à définir les efforts qui restent à consentir pour que ces objectifs soient atteints d'ici 2015 en particulier en Afrique subsaharienne.

La réalisation de ces objectifs et notamment la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et du nombre de ceux qui souffrent de faim demande de la part de la communauté internationale des efforts additionnels substantiels surtout en matière d'Aide Publique au Développement (APD).

L'UE entend jouer un rôle politique de premier plan dans ce processus et fournir une contribution résolue et efficacement coordonnée à l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD.

A cet effet, le Conseil adoptera en avril 2005 un rapport de synthèse sur base d'une proposition que lui soumettra la Commission Européenne. Le Conseil aura en particulier à convenir, à cette occasion, de la fixation de nouveaux objectifs en matière d'APD pour 2009-2010.

3. La lutte contre le SIDA

Le SIDA est, avec la guerre, le pire fléau auquel le monde ait eu à faire face durant les 15-20 dernières années du 20^{ième} siècle. Il s'agit aussi d'un des principaux défis auxquels nous aurons à faire face durant les années à venir.

La Présidence luxembourgeoise basera son action sur la globalité de la stratégie. Cette action mettra l'accent sur l'équilibre entre la prévention et le traitement des malades du SIDA. Nous allons dans ce contexte valoriser pleinement l'expérience que nous sommes en train de gagner, ensemble avec d'autres acteurs européens, sur le terrain à travers le projet ESTHER¹ au Rwanda et qui associe deux hôpitaux de notre pays à ceux de ce pays.

L'adoption d'un nouveau cadre d'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et la Malaria sera préparée.

La question de la lutte contre le SIDA sera inscrite à l'ordre du jour de toutes les réunions politiques avec les pays tiers concernés par ce fléau et notamment les pays africains. Elle figurera notamment à l'ordre du jour de la réunion ministérielle CE-ACP de mai 2005.

4. La cohérence des politiques

Les progrès dans les relations Nord-Sud sont aussi fonction de **la cohérence des politiques**.

La Présidence luxembourgeoise a décidé d'aborder dans le cadre de ses travaux la question de la cohérence des politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire. Nous voulons examiner les réponses que les politiques agricole, de commerce extérieur et de coopération au développement de l'UE peuvent apporter aux besoins de développement des pays du sud, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural

S'agissant de la nouvelle organisation de marché pour le sucre, la Présidence luxembourgeoise est sensible aux préoccupations des pays ACP et des pays les moins avancés au sujet de la réforme qui est en voie de préparation.

5. Révision de l'Accord de Cotonou

La Présidence luxembourgeoise compte intensifier les relations entre l'Union Européenne et les pays ACP régies par la Convention de Cotonou, notamment à l'occasion de la réunion ministérielle prévue au mois de mai 2005.

Elle compte finaliser les négociations en cours sur la révision de cette Convention seront finalisées avant fin février 2005.

Une décision sera également prise au sujet de l'enveloppe financière que l'Union Européenne mettra à disposition de sa coopération avec les pays ACP durant la période 2007-2013.

¹ Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière En Réseau

6. Révision de la Déclaration Commune du Conseil et de la Commission relative à la politique de coopération au développement de la CE

L'Union européenne procédera à l'actualisation de la Déclaration Commune du Conseil et de la Commission de novembre 2000 relative à la politique de coopération au développement. La Présidence s'attachera, de concert avec la Commission, à contribuer à la mise en place d'un processus de consultation aussi large que possible avec pour objectif de mener à terme la révision dans des délais rapprochés.

7. Efficacité de l'aide

L'Union européenne est appelée à jouer un rôle de premier plan au Deuxième Forum à haut niveau de Paris sur l'harmonisation et le renforcement de l'efficacité de l'aide au développement. La Présidence y présentera la position de l'Union européenne sur base des décisions du Conseil de novembre 2004.

8. Respect des engagements de Monterrey

Le Conseil procédera à l'examen annuel sur le suivi qui a été réservé aux engagements que l'Union européenne a pris à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement. Il est rappelé dans ce contexte que l'Union européenne s'était à l'époque engagée à augmenter son Aide Publique au Développement (APD) pour atteindre 0,39% de son Revenu National Brut en 2006.

9. Perspectives financières

L'enveloppe budgétaire à mettre à la disposition de la coopération de l'Union européenne avec les pays tiers durant la période 2007-2013 sera décidée dans le cadre des travaux sur les perspectives financières.

Cette décision devra manifester la volonté politique de l'UE de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.